CITOYENNETE Adhésion au Centre Hubertine Auclert

EXPOSE DES MOTIFS

Le programme municipal souligne l'ambition de poursuivre le travail pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il annonce la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

La Ville a signé la Charte en mars 2015, s'engageant ainsi à l'élaboration d'un plan d'actions ivryen pour l'égalité.

Ce projet nécessite un travail de diagnostic, de sensibilisation, de communication et d'animation de temps de concertation avec les habitant(e)s, les associations, les services et partenaires.

Le bureau municipal du 19 juin 2017 confirmait la volonté de mener ce travail avec le soutien du Centre Hubertine Auclert, centre de ressources francilien pour l'égalité femmes-hommes.

Le Centre Hubertine Auclert propose notamment un appui aux collectivités locales. Sur sollicitation de la collectivité, elle peut proposer des temps de sensibilisation, de formation, l'animation de réseaux d'expert(e)s de l'égalité pour l'échange de bonnes pratiques ou encore un appui méthodologique.

L'adhésion au Centre Hubertine Auclert correspond à un montant annuel de 3 500 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver l'adhésion au Centre Hubertine Auclert.

Les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

CITOYENNETE

12) Adhésion au Centre Hubertine Auclert

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la Ville est signataire,

considérant la volonté de la Ville de poursuivre et renforcer son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

considérant que la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes engage la Ville à l'élaboration d'un plan d'actions local pour l'égalité femmes-hommes,

considérant que le Centre Hubertine Auclert, centre de ressources francilien pour l'égalité entre les femmes et les hommes, est expert dans ce domaine,

considérant la nécessité d'être accompagné(e)s tout au long de la construction et de la mise en œuvre du Plan d'actions ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE de l'adhésion de la Ville au Centre Hubertine Auclert, en vue de la mise en œuvre du plan d'actions ivryen pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

ARTICLE 2 : AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que le montant de la cotisation s'élève, pour l'année 2018, à 3 500 €.

ARTICLE 3: DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 OCTOBRE 2017 RECU EN PREFECTURE LE 26 OCTOBRE 2017 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 25 OCTOBRE 2017